

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 08 JUILLET 2010**

**Délibération**  
n° 2010.07.112

**Rapport annuel du  
délégué de service  
public - Année 2009 :  
délégation de service  
public de distribution  
d'eau potable confiée  
à la SEMEA sur le  
périmètre  
communautaire à  
l'exception de la  
commune de Saint  
Yrieix sur Charente**

**LE HUIT JUILLET DEUX MILLE DIX à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 juillet 2010**

**Secrétaire de séance** : Jacques NOBLE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Eric DANCHE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD

**Excusé(s) représenté(s)** :

André BONICHON par Eric DANCHE, Véronique MAUSSET par Nicolas DENIS

**Excusé(s)** :

Christian RAPNOUIL

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE	Rapporteur : Monsieur DOLIMONT
-----------------------------	--------------------------------

<b>RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - ANNEE 2009 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE CONFIEE A LA SEMEA SUR LE PERIMETRE COMMUNAUTAIRE A L'EXCEPTION DE LA COMMUNE DE SAINT YRIEIX SUR CHARENTE</b>
---

Selon les articles 50 et suivants du contrat du 16 août 2006 liant le GrandAngoulême à l'exploitant, ce dernier est tenu de produire chaque année un compte-rendu technique et financier. De plus, selon l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, ce compte-rendu doit être présenté à la collectivité maître d'ouvrage ainsi qu'à la commission consultative des services publics locaux.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 15 juin 2010,

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 24 juin 2010,

**Je vous propose :**

**DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel de la SEMEA, délégataire du service public de distribution d'eau potable, sur le périmètre communautaire à l'exception de la commune de Saint-Yrieix sur Charente.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>	<b><u>Affiché le :</u></b>
<b>13 juillet 2010</b>	<b>13 juillet 2010</b>